

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 7 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Étaient présents :

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :

Mme PUREN Isabelle a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
M. LEROUX Mathis a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
M. COLLET Boris a donné pouvoir à M. KERVADEC Hervé.
Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne a donné pouvoir à Mme SIMON Julie.
Mme BERTUZZI Jessica a donné pouvoir à Mme LE LIBOUX Leslie.

Absent excusé : M. MURAILLE Arnaud.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	O B J E T
2026-55	Conventions de prestations - centre de gestion.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la mairie bénéficie de prestations facultatives du centre de gestion. Celles-ci sont formalisées par des conventions qui arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

De nouvelles conventions sont proposées pour couvrir la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Il est également proposé à la signature une convention pour procéder à un diagnostic de l'organisation de la collectivité.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- De confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan :
 - La réalisation de la prestation paye ;

- Le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi ;
 - La mise à disposition de personnel du service intérim ;
 - L'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive ;
 - La mise en œuvre de la mission inspection santé – sécurité au travail (ACFI) ;
 - La mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) du personnel ;
 - L'adhésion au bloc de compétence RH du Centre de gestion du Morbihan ;
 - L'adhésion à la mission d'archivage ;
 - Pour la mise en œuvre d'une médiation ;
 - Pour un accompagnement RH à la RGPD et la cybersécurité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de moyen d'accès aux services facultatifs proposées par le centre de gestion du Morbihan ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes et toute pièce s'y rapportant ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'appui à l'élaboration d'un diagnostic de l'organisation de la collectivité ;
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

